

## Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratif

7399781201 - AA

### Communauté d'agglomération de LISIEUX NORMANDIE

#### Création du crématorium de Saint-Désir 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AJU2025.027 en date du 6 mars 2025, le président de l'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de la CALN.

L'enquête publique se déroulera du lundi 7 avril à 10 h 00 au mercredi 7 mai 2025 à 17 h 00, pour une durée de 31 jours consécutifs.

Préalablement au démarrage de l'enquête, une réunion publique d'information sera organisée le jeudi 3 avril 2025 à 18 h 00 - salle Saint Clair, route de Falaise à Saint-Désir.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de la CALN, situé sur la commune de Saint-Désir, présentée par la Société du Crématorium de Saint-Désir.

Par décision en date du 25 janvier 2022, la DREAL de Normandie a soumis le projet de création du crématorium de Saint-Désir à évaluation environnementale.

Par décision n° E25-000006/14 de la présidente du tribunal administratif de Caen du 31 janvier 2025, a été désigné commissaire enquêteur M. GUINVARC'H, ingénieur en retraite.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la CALN. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public :

- au siège de l'enquête publique, située 11, place Mitterrand, 14100 Lisieux, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- à la mairie de Saint-Désir, située 11, route de Falaise, 14100 Saint-Désir, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public. L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/6087> disponible également via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

Le dossier sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la CALN ainsi qu'à la mairie de Saint-Désir.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences,

- soit en les consignants sur les registres d'enquêtes cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la CALN, auprès de la Direction missions transversales, à l'attention du commissaire enquêteur-projet de création du crématorium à Saint-Désir,

- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6087> également disponible via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

- soit en les transmettant via l'adresse mail suivante : [enquetepublique-6087@registre-dematerialise.fr](mailto:enquetepublique-6087@registre-dematerialise.fr)

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 7 avril à 10 h 00 au mercredi 7 mai 2025 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur les lieux d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6087> et donc visibles par tous. Elles seront aussi accessibles par un lien via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à la CALN aux jours et horaires suivants :

- le lundi 7 avril de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Désir,

- le vendredi 18 avril de 15 h 00 à 17 h 00 au siège de la CALN,

- le samedi 26 avril de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Désir,

- le mercredi 7 mai de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la CALN.

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de Saint-Désir, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil communautaire qui, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet du Calvados prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium de Saint-Désir ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L.2223-40 du Code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Saint-Désir. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de Saint-Désir, concessionnaire, 17, rue de l'Arrivée, 75015 Paris, représentée par la Société des Crématoriums de France, elle-même représentée par son directeur général, M. GISSEROT.

L'autorité déléguée auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la CALN, dont le siège administratif est 11, place F. Mitterrand, 14106 Lisieux, représentée par M. Pichon, Directeur délégué sur mission transversales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la CALN et à la mairie de Saint-Désir. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la CALN (<https://www.lisieux-normandie.fr/>). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

7402709101 - AA

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

#### Modification simplifiée n° 8 du PLU de l'Intercom Lisieux Pays d'Auge Normandie AVIS

Par délibération n° 2025.024 du 27 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a approuvé la procédure de modification simplifiée n° 8 du PLU de l'Intercom Lisieux Pays d'Auge Normandie.

Cette délibération est consultable dans les mairies des communes membres concernées et sur le site internet de l'Agglomération Lisieux Normandie. Elle est consultable en version papier sur demande.

7402380901 - AA

### Commune de MERVILLE-FRANCEVILLE

#### Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-036, M. le maire de Merville-Franceville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 28 avril 2025 à 10 h 00 au mercredi 28 mai 2025 12 h 00 (soit 31 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Merville-Franceville. Cette procédure d'adaptation du document d'urbanisme communal a pour but de permettre l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur le territoire communal de Merville-Franceville.

La mise en compatibilité du PLU se traduit par :

- Le reclassement d'une partie de la zone A (0.82 ha) en zone 1AU (à urbaniser) ;

- La création d'une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle (secteur 7) couvrant le périmètre de l'implantation de la brigade de gendarmerie, sur une emprise de 0.82 ha, et l'aménagement de l'entrée de ville Sud de Merville, sur une emprise de 0.87 ha ;

- La mise à jour des cartographies du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La commune de Merville-Franceville est la personne publique responsable de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes : Mairie de Merville-Franceville, 4, avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville-Plage. Tél : 02 31 24 21 83, [accueil@merville-franceville.fr](mailto:accueil@merville-franceville.fr)

La mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis conforme délibéré n°2024-5646 en date du 9 janvier 2025, indiquant que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Merville-Franceville n'apparaissait pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine, et qu'il n'était en conséquence pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale. Cet avis délibéré est à porter à connaissance du public lors de l'enquête publique, et figure sur le site internet suivant :

[www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)

Par décision n°E25000017/14 en date du 6 mars 2025, la présidente du tribunal administratif de Caen a désigné M. Michel BAR, en qualité de commissaire enquêteur et Mme Poé SCAURI en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en vue de procéder à cette enquête publique.

M. le Commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Merville-Franceville située 4, avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville-Plage :

- le lundi 28 avril 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 16 mai 2025 de 15 h 00 à 17 h 00,

- le mercredi 28 mai 2025 de 10 h 00 à 12 h 00.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- à l'accueil de mairie, à l'espace France services de Merville-Franceville, 1, avenue Alexandre de Lavergne, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

- sur le site internet de préambules : <https://www.registre-dematerialise.fr/6120>

- sur le site internet de la commune de Merville-Franceville : <https://merville-franceville.fr/#>

- sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Merville-Franceville, espace France services, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre ouvert à cet effet à l'accueil de la mairie à l'espace France services de Merville-Franceville,

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à la mairie de Merville-Franceville,

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6120>

- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-6120@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6120@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables à la mairie de Merville-Franceville.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6120>

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Trente jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Merville-Franceville les registres d'enquête et leurs pièces annexes, accompagnés du rapport et de ses conclusions motivées et de ses avis. À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Merville-Franceville ainsi que sur le site internet de la mairie. Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées et avis au président du tribunal administratif.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU de la commune de Merville-Franceville, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

en version numérique :

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la direction de l'aménagement urbain, 6, rue au Char, Lisieux, aux jours et heures d'ouverture du service au public à savoir du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi matin sur rendez-vous

- sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux> qui fera l'objet d'un lien depuis le site internet de la commune de Lisieux à l'adresse URL : [www.ville-lisieux.fr](http://www.ville-lisieux.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions (accompagnées éventuellement de pièces jointes) :

- par écrit, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et à la direction de l'aménagement urbain, aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur,

- par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux> ou par courriel [route-orbec-lisieux@mail.registre-numerique.fr](mailto:route-orbec-lisieux@mail.registre-numerique.fr)

- par correspondance postale adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Lisieux - À l'attention du commissaire enquêteur - M. Serge LAMY, 21, rue Henry Chéron CS 87222 - 14107 Lisieux Cedex.

Le courrier devra faire mention de l'objet, à savoir «Opération d'aménagement - route d'Orbec»

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Direction de l'Aménagement Urbain, 6, rue au Char, 14100 Lisieux :

- Mardi 8 avril 2025 de 10 h 00 à 12 h 00

- Mercredi 7 mai 2025 de 14 h 30 à 16 h 30

Toutes les observations seront consignées dans le registre dématérialisé.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de la direction de l'aménagement urbain, 6, rue au Char, 14100 Lisieux.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site Internet [www.ville-lisieux.fr](http://www.ville-lisieux.fr), sur <https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux> pour une durée d'un an.

7402686801 - AA



#### Révision du Plan local d'urbanisme 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025 - 2 du 6 mars 2025, M. le Maire de la commune de Sallenelles, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Plan local d'urbanisme.

À cet effet Mme Sophie Marie, professeure des écoles à la retraite, a été désignée par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen en tant que commissaire enquêteur.

I. Durée de l'enquête :

Cette enquête débutera le samedi 5 avril à 10 h 00 et sera clôturée le mardi 6 mai 2025 à 18 h 30.

II. Consultation du dossier de l'enquête :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête peuvent être consultés à la mairie de Sallenelles aux jours et heures d'ouverture au public le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le vendredi de 17 h 00 à 18 h 30.

III. Présentation des observations et des propositions :

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan local d'urbanisme et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, mis à disposition du public à la mairie de Sallenelles ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sallenelles, 29, rue André-Pierre-Marie, 14121 Sallenelles ou par courriel électronique à l'adresse suivante :

[enquetepublique.plusallenelles@gmail.com](mailto:enquetepublique.plusallenelles@gmail.com)

IV. Les permanences assurées :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Sallenelles aux horaires suivants :

- samedi 5 avril 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 18 avril 2025 de 16 h 00 à 18 h 00

- mardi 6 mai de 16 h 00 à 18 h 00.

V. Suite de l'enquête publique :

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le commissaire enquêteur assurera la clôture du registre d'enquête qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions à M. le Maire de Sallenelles. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et adressée à M. le Préfet du département du Calvados.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Sallenelles aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par une délibération du conseil municipal.

7402760701 - AA

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

#### Non réalisation d'une évaluation environnementale, arrêt projet, bilan de concertation de la Révision Allégée n° 1 du PLU du Pays de l'Orbiquet AVIS

Par délibération n° 2025.025 du 27 mars 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, a arrêté le projet et a tiré le bilan de la concertation de la Révision Allégée n° 1 du PLU du Pays de l'Orbiquet. Cette délibération est consultable dans les mairies des communes concernées et sur le site internet de l'Agglomération Lisieux Normandie. Elle est consultable en version papier sur demande.

**ANNONCES LEGALES par téléphone 02 99 26 42 00**

**VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !**

**infogreffe.fr**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



**Faites des économies ABONNEZ-VOUS**

Contactez le **02 31 48 54 60** [actu.fr](http://actu.fr) [Le Pays d'Auge](http://LePaysdAuge.com)